

Fiche de recommandations vétérinaires

Tous concernés pour maintenir la région Grand Est indemne de DNC

Gestion des introductions :

- Limiter les introductions d'animaux pendant 3 mois
- Privilégier les animaux de la région
- Pour les animaux de zone indemne : pas d'introduction dans le cheptel vendeur depuis 35 jours minimum
- Pour les animaux de zone vaccinale :
 - Laisser-passer requis par la DDPP avant chargement
 - Conditions supplémentaires :
 - Animaux vaccinés depuis au moins 60 jours
 - Taureaux reproducteurs : non issus d'anciens foyers, vaccinés depuis 6 mois, pas d'introduction dans le cheptel vendeur depuis 35 jours
 - Veaux de mères vaccinées destinés uniquement à l'engraissement en ateliers spécialisés et distincts des élevages avec ASDA verte.

Transport :

- Nettoyage, désinfection et désinsectisation des moyens de transport, avant chargement avec preuves
- Transport direct sans déchargement des animaux de zone vaccinale
- Compartimentation stricte des animaux de zone vaccinale, c'est-à-dire sans mélange avec des animaux issus de zone indemne pendant les transports et les 60 premiers jours après arrivée.

Renforcement des mesures de biosécurité :

- Créer des zones de chargement nettoyables et désinfectables dans les élevages (la bétailière est une alternative)
- Redéfinir les zones d'équarrissage
- Tenir un registre d'origine des effluents d'élevage
- Couvrir et désinsectiser les bâtiments d'élevage et les fumières.